

Nombre de Membres :

**En exercice : 19**

**Présents : 18**

**Votants : 19**

Délibération N° 014-2023

**DEMANDE DE  
SUBVENTION ECRANS  
INTERACTIFS**

L'an deux mil vingt-trois le seize du mois de février, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de M. GERAUDIE Marc, maire.

**Date de convocation du Conseil** : le 10 février 2023

**Présents :**

MM CHAMBRAS, COLBORATI, FOURCHES, GERAUDIE, LEYRIS, MANCI, MAZEAUD, ORLIANGES, RHODES, VILLETTE  
Mmes BOUDRIE, CERTAIN, CROUZETTE, MARLINGE, NOEL, POUGET, VERDEYME, VILLATOUX

**Absents excusés :**

MME CLEDIERE (Procuration à Mme CROUZETTE)

**Secrétaire de Séance** : Mme VERDEYME Josette

- Le Maire explique qu'en concertation avec le directeur de l'école, il souhaite renouveler le matériel de 2 classes (CP et CE1), et remplacer les TBI par des écrans interactifs.
- Il présente à l'assemblée le devis de l'entreprise TECHNIQUE MEDIA INFORMATIQUE, le programme technique de cette opération, le montant de l'investissement ainsi que le plan de financement prévu.

**Investissement prévisionnel :**

- **Montant Total H.T** 6 480€
- **T.V.A.** 1 296€
- **TOTAL** 7 776€

**Plan de financement :**

- **ETAT 50%** 2 000€ (base subventionnable  
4 000€)
- **AUTOFINANCEMENT** 4 480€
- **TOTAL H.T** 6 480 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Retient le devis de l'entreprise Technique Media pour l'achat de 2 écrans interactifs destinés à l'école primaire
- Sollicite la Préfecture de la Corrèze au titre de leur programme « école numérique rurale » afin d'obtenir une subvention,
- Arrête le plan de financement proposé,
- Indique que les dépenses et recettes afférentes sont prévues sur le budget d'investissement 2023 de la commune.

**Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.**  
**Le maire, Marc Géraudie.**